

Conseil Municipal

**Séance du Vendredi 17 Juillet 2020
Convocation du 02 Juillet 2020**

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du 24 mai 2020
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020
- Investissements 2020 et dotations attendues
- Affectation DCE (Dotation Cantonale d'Equipement) 2020
- Demande de fonds de concours 2020 à la CCSN
- Renouvellement CCID Commission Communale des Impôts Directs : proposition composition à adresser à la Direction Générale des Finances Publiques
- Questions et informations diverses (RPI, covid-19, recrutement personnel...)

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le DIX-SEPT JUILLET de L'an deux mil VINGT, à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. THEVENARD Pierre, Maire.

Assistaient à la séance : M. THEVENARD Pierre Maire, M. POUSSON Ronald 1^{er} Adjoint, M. LORIOT Gérard 2^{ème} Adjoint, M. DRAGAN Patrice, 3^{ème} adjoint, Mme CHAISY Bernadette, M. CHEVALIER Yves, M. GATINEAU Christophe, Mme JOLY Nathalie, Mme MONPEYSSEN Béatrice

Avait donné procuration : M. REVENU Didier à M. GATINEAU Christophe

Absent : M. DUFOUR Denis est arrivé en cours de séance

Secrétaire de séance : M. LORIOT Gérard
Assisté de Mme RACOEUR Sylvie

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 9 puis 10

Votants : 10 puis 11

Le maire accueille les participants, les remercie de leur présence à tous et déclare la séance ouverte toujours sous les conditions de crise sanitaire liées au covid 19 : limitation du nombre de personnes, distanciation physique, respect des gestes barrières, etc...

En premier lieu, il propose aux membres le rajout de plusieurs questions à l'ordre du jour à savoir : proposition liste Commission Communale Impôts Directs, recensement population : désignation du coordonnateur communal, réfection voirie 2020 Vaux-Vivier, liste référents participation citoyenne

Le Conseil Municipal en étant d'accord, le maire donne lecture de l'ordre du jour complet, à la suite de quoi les décisions suivantes sont prises :

DELIBERATION N° 2020/JUILLET/001 : REFECTION TOITURE EGLISE DE DRUY-PARIGNY FACE COTE ECOLE

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Druy-Parigny, décide :

- De programmer la réfection totale d'une face de la couverture de l'église de Druy-Parigny afin de la sécuriser côté école
- De retenir la SARL RICHMOND La Machine pour un montant HT de 27 222,80 euros
- D'autoriser le maire à signer tout document se rapportant à cette opération d'investissement inscrite à son budget primitif 2020 et charge le maire de monter les différents dossiers de demandes de subventions.

(Pour : 10 dont 1 procuration Contre : 0 Abstention : 0)

DELIBERATION N° 2020/JUILLET/002 : BUDGET PRIMITIF 2020 – COMMUNE DRUY-PARIGNY

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal de Druy-Parigny, le projet de budget primitif 2020 qui s'équilibre de la manière suivante :

En section de Fonctionnement : Dépenses	286 717 euros		
	Recettes	286 717 euros	Soit un total de dépenses =
392 958 euros			
			Soit un total
de recettes =	392 958 euros		
En section d'Investissement :	Dépenses	106 241 euros	
	Recettes	106 241 euros	

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget article par article selon les chapitres résumés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

1°) Recettes

- 002	- excédent reporté	101 176,03
- 70	- produits de service du domaine	7 720,97
- 73	- impôts et taxes	131 001
- 74	- dotations et participations	45 759
- 75	- autres produits de gestion courante	950
- 77	- produits exceptionnels	110

286 717 €

2°) Dépenses

- 011	- charges à caractère général	65 241
- 012	- charges de personnel	81 020
- 014	- atténuation de produits	1 400
- 65	- autres charges de gestion courante	76 456
- 66	- charges financières	1 100
- 67	- charges exceptionnelles	500
- 022	- dépenses imprévues	1 000
- 023	- virement à la section d'investissement	60 000
- 042	- opérations d'ordre de transfert entre sections	/

286 717 €

INVESTISSEMENT

1°) Recettes

- 10222 - fctva	5 540,81
- 1068 - excédent fonctionnement capitalisé	27 900,19
- 13 - subventions d'investissement	12 800
- 021 - virement de la section de fonctionnement	60 000
- 040 - opération d'ordre de transfert entre sections	/
	<hr/>
	106 241 €

2°) Dépenses

- 001 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté	27 900,19
- 16 - remboursement emprunt	4 910
- 20 - immobilisations incorporelles	500
- 21 - immobilisations corporelles (travaux - investissements)	72 930,81
- 23 - immobilisations en cours	/
	<hr/>
	106 241 €

Le Conseil Municipal de Druy-Parigny, après en avoir délibéré, vote et adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2020 tel que présenté.

(Pour : 11 dont 1 procuration Contre : 0 Abstention : 0)

DELIBERATION N° 2020/JUILLET/003 : PROPOSITION LISTE CCID COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire informe qu'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs doit être instituée à l'issue des élections municipales et du renouvellement du conseil municipal.

Cette commission est chargée de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou de nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par la Direction Générale des Finances Publiques.

Après proposition d'une liste de 24 personnes par le Conseil Municipal de Druy-Parigny, désignation de 6 titulaires et de 6 suppléants sera effectuée par l'administration fiscale. En cas de liste incomplète, le Directeur régional/départemental des finances publiques procédera à une désignation d'office des commissaires conformément à la loi.

Après lecture des modalités de composition de la CCID,

Après analyse des différents contribuables susceptibles de pouvoir participer à cette commission et respectant les conditions posées par l'article 1650 du CGI Code Général des Impôts (âge, inscription aux rôles des impositions directes locales, droits civils, connaissances locales...)

Le Conseil Municipal de Druy-Parigny, après en avoir délibéré,

- Propose et valide une liste de 24 contribuables susceptibles de siéger en Commission Communale des Impôts Directs conformément au Code Général des Impôts (lecture par le maire des 24 noms et liste jointe à la délibération)
- Charge le maire d'adresser cette liste à l'administration fiscale et le charge de procéder à l'affichage au public de la composition définitive de la CCID dès la désignation officielle des commissaires par les finances publiques.

(Pour : 11 dont 1 procuration Contre : 0 Abstention : 0)

DELIBERATION N° 2020/JUILLET/004 : RECENSEMENT POPULATION : DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Le maire informe que le recensement de la population pour la Commune de Druy-Parigny aura lieu l'année prochaine. L'enquête se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021.

Vu le CGCT et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Le Conseil Municipal de Druy-Parigny, après en avoir délibéré :

-**désigne Monsieur POUSSON Ronald**, élu, membre du conseil municipal, **comme coordonnateur communal** responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte effectuée par l'agent recenseur. Il sera l'interlocuteur principal du superviseur INSEE pendant toute la durée de l'enquête.

-charge le maire de prendre l'arrêté municipal de nomination du coordonnateur communal

-décide de prospecter dès à présent les personnes susceptibles d'être intéressées par l'emploi d'agent recenseur

Le Maire rappelle également que la commune percevra une aide financière de l'Etat pour la réalisation de son recensement (dotation).

(Pour : 11 dont 1 procuration Contre : 0 Abstention : 0)

DELIBERATION N° 2020/JUILLET/005 : REFECTION VOIRIE 2020 VAUX -VIVIER

Après étude des devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Druy-Parigny, décide :

- De programmer la réfection de sa Voie Communale n° 8 « Chemin de Vaux-Vivier »
- De retenir l'Entreprise EUROVIA BFC Varennes-Vauzelles 58643 pour un montant HT de 27 327,50 euros
- D'autoriser le maire à signer tout document se rapportant à cette opération d'investissement inscrite à son budget primitif 2020

(Pour : 11 dont 1 procuration Contre : 0 Abstention : 0)

DELIBERATION N° 2020/JUILLET/006 : LISTE REFERENTS PARTICIPATION CITOYENNE

Comme rappelé au nouveau conseil municipal par M. THEVENARD Pierre Maire et M. LORIOT Gérard 3^{ème} adjoint, une délibération avait été prise en 2019 pour s'inscrire dans une démarche de participation citoyenne en collaboration avec la gendarmerie :

En effet, devant la recrudescence de cambriolages dans la Nièvre et suivant réunion d'information réalisée par la Gendarmerie Nationale en février 2019, il avait été décidé de s'inscrire dans une démarche qui consiste, par le biais de référents locaux bénévoles et volontaires, d'assurer une mission de surveillance de prévention et d'alarme qui vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre. Cette démarche responsable est encadrée par la gendarmerie nationale et permet une

meilleure efficacité de prévention de proximité par la dissuasion réactive (transmission plus rapide d'informations pertinentes aux forces de sécurité publique).

Le Conseil Municipal de Druy-Parigny, après en avoir délibéré,

- valide la liste de référents volontaires par quartier établie et jointe à cette délibération
- charge le maire de communiquer cette liste à la gendarmerie et aux habitants de Druy-Parigny pour permettre que toute signalisation suspecte soit immédiatement transmise
- décide que les quatre panneaux de vigilance citoyenne achetés précédemment soient installés aux entrées principales d'agglomération (route de Béard, route de Trois-Vèvres, rue des Coppes et Dardault) pour matérialiser cette démarche et dissuader

(Pour : 11 dont 1 procuration Contre : 0 Abstention : 0)

Questions diverses

Réfection Toiture Eglise : Le maire informe que la déclaration préalable de travaux pour cet investissement a été déposée en DDT de Nevers avec une réfection en ardoises naturelles, en attente de l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France qui, lui, préconisait une couverture en petites tuiles comme par le passé. Cependant, souci d'équilibrage de la toiture si un pan en ardoises et un pan en petites tuiles. De plus, cela veut dire prévoir un budget très conséquent sur plusieurs années pour une réalisation d'une toiture toute en petite tuiles. L'ensemble du conseil municipal ne souhaite pas suivre les prescriptions de l'ABF, en attente donc de leur réponse...

C.C.A.S Centre Communal d'Action Sociale : Après réception des différentes candidatures, le maire donne lecture des quatre personnes qu'il a nommé comme administrateurs au sein du CCAS de Druy-Parigny : M. Desbruyères, Mme Jouanin, Mme Boboeuf et Mme Cloix.

Arbres Place vers la salle des fêtes : Suite à expertise professionnelle réalisée auprès de la société ARBOR'EXPERT, un arrêté municipal d'interdiction de circulation de véhicules et piétons sera pris pour délimiter la zone de danger, affichage sur place et communication (gendarmerie, institutrices, associations...). A voir suite à donner : réunion auprès des administrés, enquête abattage de tous les arbres ou non, etc... Le rapport d'expertise de la société ARBOR'EXPERT est d'ores et déjà consultable en mairie pour toute personne intéressée.

Déviation : une déviation sera mise en place quelques jours par le Conseil Départemental pour permettre des travaux sur la Route Départementale 206.

Elections : Compte-rendu des résultats des dernières élections au sein de la Communauté de Communes Sud Nivernais, du GEFOCALAM, du SIRPDS et du SIAEPA de Druy-Parigny.

M. GATINEAU Christophe informe qu'à la dernière réunion du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires Nord/Ouest, volonté manifeste a été exprimée pour que ce syndicat soit dissous car plus d'activité, désormais prise en charge des transports par la Région.

Divers

A NOTER

Une centenaire sur la commune de Druy-Parigny : Mme LAVILLE Paulette a eu 100 ans le 14 juillet 2020. Une composition florale lui a été offerte de la part de la commune.

Concours de labour organisé le Dimanche 02 août 2020 par les jeunes agriculteurs au lieu-dit « Le Pavillon ». Tous les administrés sont les bienvenus.

La séance est levée à 21 heures 45